

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Activité « Soigneur d'un jour »

1. Organisateur et champ d'application

Association Des Sacrés Compagnons, association loi 1901, siège et adresse de gestion : La Bergerie – Quartier des Prairies – 84500 Bollène. SIRET : 843 499 070 00038 – RNA : W842007546. Représentée par Sophie Delmas, co-présidente. Tél. : 06 68 04 12 88 – Courriel : asso.sacres.compagnons@gmail.com.

Les présentes conditions s'appliquent à toute réservation de l'activité « Soigneur d'un jour ». Leur acceptation est obligatoire avant le paiement.

2. Description de l'activité

L'activité consiste en une immersion de trois ou quatre heures au sanctuaire, généralement entre 8 h à 12 h. L'activité débute habituellement une heure plus tôt en été et une heure plus tard en hiver. L'horaire exacte et le point de rendez-vous sont indiqués dans le courriel de confirmation.

Le participant, toujours accompagné par un membre de l'équipe, peut notamment ouvrir les espaces des animaux, assurer l'eau, préparer et distribuer les repas, trier les fruits et légumes invendus, nettoyer et entretenir les parcs et observer l'état général des animaux. La session est individuelle ou collective, dans la limite de trois participants. Aucun repas, collation ou boisson n'est fourni.

3. Tarif et paiement

La participation financière est fixée à 50 € par participant pour les plus de 16 ans et 35 € pour les 12 à 15 ans. La TVA est non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Le prix comprend l'encadrement et les activités de la matinée. Le paiement est réalisé sur HelloAsso.

HelloAsso peut proposer une contribution volontaire facultative destinée à la plateforme. Elle est distincte du prix versé à l'association et ne relève pas de notre responsabilité. Pour plusieurs journées au bénéfice d'un même participant, l'association transmet, après échange préalable, le complément de paiement correspondant.

4. Âge, mineurs, accompagnants et aidants

L'activité est accessible à partir de 12 ans. Les participants de 12 à 15 ans inclus peuvent être accompagnés pendant toute la matinée par un adulte. Si cet accompagnateur a plus de 16 ans, il effectue une réservation distincte sur le formulaire destiné aux plus de 16 ans.

Les participants mineurs non accompagnés de leur représentant légal doivent obtenir un accord de ce dernier. Un aidant ou accompagnant professionnel indispensable à l'autonomie ou à la sécurité d'un participant peut être accueilli gratuitement, après accord préalable, s'il n'est pas lui-même bénéficiaire de l'activité ; dans le cas contraire, le tarif normal s'applique.

5. Réservation, confirmation, validité et transfert

Lors de l'achat, l'acheteur propose plusieurs dates par ordre de préférence, situées dans les trois mois suivant le paiement. L'association répond sous un délai indicatif de sept jours ouvrés, soit par courriel, soit après un appel destiné à préparer l'accueil. Sans réponse, l'acheteur est invité à téléphoner à l'association.

Le paiement ne confirme pas la date. La réservation devient définitive lorsque l'acheteur accepte expressément, par retour de courriel, la date proposée par l'association. Chaque réservation est nominative. Elle est valable trois mois à compter de l'achat. Sa validité est prolongée lorsque l'association ne peut retenir les dates proposées ou décide un report. Un transfert à une autre personne est possible uniquement après accord écrit de l'association et sous réserve du respect des conditions d'âge et de date.

6. Droit de rétractation

Tant qu'aucune date précise n'a été acceptée, l'acheteur dispose de quatorze jours à compter de l'achat pour se rétracter, par déclaration claire adressée à asso.sacres.compagnons@gmail.com (article L. 221-18 du Code de la consommation).

Après acceptation écrite d'une date déterminée, l'activité relève des prestations de loisirs à date fixée et le droit légal de rétractation ne s'applique plus (article L. 221-28, 12°). Si la date est située dans les quatorze jours suivant l'achat, l'acheteur demande expressément l'exécution à cette date.

7. Annulation ou report demandé par le participant

Toute demande est adressée par courriel. Plus de 72 heures avant le début de l'activité, un report est proposé en priorité ; un seul report à l'initiative du participant est autorisé. Si le participant ne souhaite pas reporter ou si aucune nouvelle date compatible n'est trouvée, le prix versé à l'association est intégralement remboursé.

Moins de 72 heures avant l'activité, aucun remboursement ni report n'est dû, sauf motif légitime et sérieux, notamment maladie soudaine, accident, hospitalisation, décès d'un proche, urgence familiale grave ou interruption exceptionnelle des transports. Un justificatif peut être demandé. Un report est alors privilégié et le remboursement intégral n'intervient que si ce report est réellement impossible.

Une absence le jour prévu ne donne droit à aucun remboursement ni report. En cas de retard, l'activité prend fin à l'heure initialement annoncée, sans prolongation ni réduction de prix.

8. Modification ou annulation par l'association

L'association peut adapter, reporter ou annuler la matinée en cas de météo incompatible avec la sécurité ou le bon déroulement de l'activité (pluie importante, canicule, vent violent, alerte), d'urgence vétérinaire, de problème sanitaire animal, d'indisponibilité imprévisible d'un encadrant, de difficulté de sécurité ou de force majeure. Une pluie légère n'entraîne pas nécessairement un report.

L'acheteur propose alors plusieurs nouvelles dates. Si aucune solution compatible ne peut être trouvée, le prix versé à l'association est intégralement remboursé. Les frais annexes de transport, hébergement ou restauration ne sont pas pris en charge, sauf règle légale impérative contraire.

9. Tenue, comportement et sécurité

Sont obligatoires : chaussures fermées et stables, vêtements adaptés à la météo et pouvant être salis, ainsi qu'une gourde. En été : casquette, lunettes de soleil et crème solaire sont obligatoires. Les tongs, sandales ouvertes, talons, bijoux pendants et tenues incompatibles avec les travaux extérieurs sont interdits. Aussi, vous ne pouvez pas venir avec votre animal de compagnie ou le laisser dans une voiture.

Le participant respecte strictement les consignes de l'encadrant. Il est interdit de donner une nourriture non autorisée aux animaux, d'entrer seul dans un espace, de fumer ou vapoter, de consommer ou d'être sous l'influence d'alcool ou de substances psychoactives, ou d'adopter un comportement agressif ou dangereux. Une tenue dangereuse, un refus persistant des consignes ou une mise en danger peut entraîner le refus d'accès ou l'interruption de l'activité sans remboursement.

10. Téléphones, photographies et enregistrements

Conformément au règlement intérieur de l'association, les téléphones doivent être éteints ou placés en mode avion et rangés pendant toute l'activité. Toute photographie, vidéo ou prise de son est interdite. L'usage persistant d'un téléphone après un premier rappel, ou toute prise de vue ou tout enregistrement non autorisé, peut entraîner l'interruption de l'activité sans remboursement.

11. Santé, handicap et adaptations

L'activité se déroule principalement en extérieur, sur un terrain naturel parfois irrégulier et glissant, avec présence possible de poussière, paille, foin, poils et plumes. Elle comporte de la station debout, des gestes physiques modérés et, ponctuellement, le port de charges de 5 à 10 kg.

Les besoins d'adaptation doivent être signalés avant la confirmation de la date afin d'organiser un échange préalable. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est partielle et la présence d'un aidant peut être requise. En cas de doute sérieux et objectivement justifié sur la sécurité, l'association peut exceptionnellement demander un avis médical mentionnant uniquement l'absence de contre-indication, sans diagnostic.

Un refus de participation peut être fondé sur des contraintes objectives de sécurité, notamment l'impossibilité de comprendre ou respecter les consignes indispensables ou l'absence d'adaptation raisonnablement réalisable. Si aucun accueil sécurisé n'est possible, les sommes versées à l'association sont intégralement remboursées.

12. Animaux et contenu de la matinée

Le programme reste indicatif et peut être modifié selon le comportement ou la santé des animaux, les soins prioritaires, la météo et les impératifs du sanctuaire. Le bien-être animal prime sur le programme annoncé. Aucun contact avec une espèce ou un animal précis ne peut être garanti.

13. Encadrement, responsabilité et assurance

L'activité est encadrée par l'association, assurée pour cette activité. Les adultes demeurent responsables du respect des consignes.

14. Remboursements

Les remboursements prévus par les présentes conditions portent sur la totalité du prix de l'activité effectivement perçu par l'association. Ils sont réalisés via HelloAsso lorsque cela est techniquement possible ou, à défaut, directement par l'association. La contribution volontaire éventuellement versée à HelloAsso est distincte et suit les règles de la plateforme.

15. Données personnelles

Les données sont traitées par le bureau de l'association pour gérer la réservation, le paiement, l'accueil, la sécurité, les annulations et les obligations légales. Elles ne sont pas utilisées pour une newsletter ou de la prospection. Les coordonnées d'urgence et informations d'adaptation sont supprimées au plus tard trente jours après l'activité, sauf incident ou nécessité particulière ; les données contractuelles sont archivées cinq ans et les pièces comptables dix ans.

Les informations de santé sont limitées au strict nécessaire. Les personnes disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, à exercer auprès de asso.sacres.compagnons@gmail.com. Une réclamation peut être adressée à la CNIL.

16. Réclamations et droit applicable

Toute réclamation est adressée à Association Des Sacrés Compagnons, La Bergerie – Quartier des Prairies – 84500 Bollène, ou à asso.sacres.compagnons@gmail.com. Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, le consommateur peut saisir la juridiction compétente selon les règles légales applicables.

Validation de l'acheteur via la plateforme HelloAsso : « Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et de participation à l'activité "Soigneur d'un jour" et les accepter sans réserve. »

Rétractation avant fixation de la date : « Je me rétracte de la réservation effectuée le [date], au nom de [nom], pour [participant]. Référence de commande : [référence]. »